

## **Monsieur Piero FASSINO, Maire de Turin**

### **Eléments de son discours prononcé à la cérémonie officielle du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Charte Sociale, 18 octobre 2011**

"Les peuples d'Europe, en créant une union sans cesse plus étroite entre eux, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes»: par ces mots commence la Charte sociale européenne signée à Turin le 18 Octobre 1961 au Sénat, Palazzo Madama, par les représentants de treize membres du Conseil de l'Europe. C'est la première étape d'un processus destiné à rappeler aux pays européens l'engagement à protéger les droits de leurs citoyens dans le domaine du développement économique et social. Les représentants de France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Norvège, Suède, Danemark et Royaume-Uni, mais aussi de Grèce, Irlande et Turquie étaient assis à la même table dans la salle des fêtes du Sénat.

Depuis sa fondation en 1949, le Conseil de l'Europe, basé à Strasbourg, comprend aujourd'hui 47 Etats membres. Sa mission est de promouvoir la démocratie et protéger les droits humains et la primauté du droit en Europe.

2011 est l'année qui marque le cinquantième anniversaire de la Charte sociale européenne. Ceci est un traité international adopté le 18 avril 1961 au sein du Conseil de l'Europe et vise à protéger les droits économiques et sociaux. Ces droits sont restés longtemps dans l'ombre par rapport aux droits civils et politiques, et ça malgré les principes bien connus de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits de l'homme solennellement sanctionnés au niveau international. Ces dernières années, cependant, on a assisté à un renversement de perspective car les droits économiques, sociaux et culturels ont acquis une importance de plus en plus grande aux niveaux international et national en même temps. Le tournant, au niveau international, est certainement représenté par l'adoption, avec la résolution A/RES/63/117 de l'Assemblée générale du 10 Décembre 2008, du Protocole facultatif au Pacte des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels du 16 Décembre 1966.

Cinquante ans plus tard, en rappelant ce moment important dans l'histoire européenne, il est utile de faire le point sur l'application effective des principes et droits consacrés par la Charte. Ces principes sont menacés par la crise financière et économique mondiale. Par conséquent, il est maintenant plus que jamais nécessaire de soutenir la validité du modèle social européen et de réaffirmer les valeurs sur lesquelles l'unification européenne est fondée - la paix, la liberté et la justice sociale - qui restent la base fondamentale d'une société démocratique et solidaire.

Chaque jour la mondialisation pose de nouveaux défis à la protection sociale en Europe. Les droits sociaux acquis sont menacés et les organisations représentant les mouvements sociaux n'hésitent plus à réclamer devant les tribunaux les droits au logement, à l'emploi, à la santé. La Charte sociale européenne doit continuer à s'évoluer en réponse aux nouvelles réalités.

C'est dans ce scénario de "politique de définition du droit" qui retourne la question de l'effectivité des droits sociaux: une question qui n'est pas seulement technique, mais qui touche les «droits naturels» en tant que «droits historiques» selon la définition de Norberto Bobbio.

Les taux élevés de chômage, en particulier pour les jeunes, l'inégalité des chances dans l'éducation et la formation, l'exclusion sociale à partir des services de qualité (logement, santé, culture et justice), la discrimination, la pauvreté et le risque d'exclusion sociale sont inacceptables. Un des principaux objectifs des gouvernements et des institutions européennes doit être la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale ainsi que de rendre réel le modèle social européen.

Le soutien est nécessaire en particulier pour les jeunes défavorisés et ceux ayant moins d'opportunités. Sans l'inclusion et l'accès, les jeunes ne peuvent pas vivre l'expérience de jeunesse comme une transition entre l'enfance et l'âge adulte, comme une phase d'expérimentation sociale, de développement de la créativité, de la personnalité, de la responsabilité personnelle.

Ils sont également à risque d'exclusion permanente.

A cette situation peuvent se rapporter la plupart des droits du travail, le droit à concilier la vie familiale et professionnelle, l'égalité entre les hommes et les femmes, le droit à la santé, la protection de l'environnement et la protection des consommateurs. Le fait que ces droits soient désormais inscrits dans la Charte peut certainement être une source d'impulsion pour des mesures supplémentaires, visant à leur mise en œuvre, par les institutions de l'Union.

Cet anniversaire sera une occasion importante pour entreprendre, à partir de Turin, la capitale du travail européen, une initiative au niveau européen pour la défense des droits des travailleurs, du développement et de l'emploi.